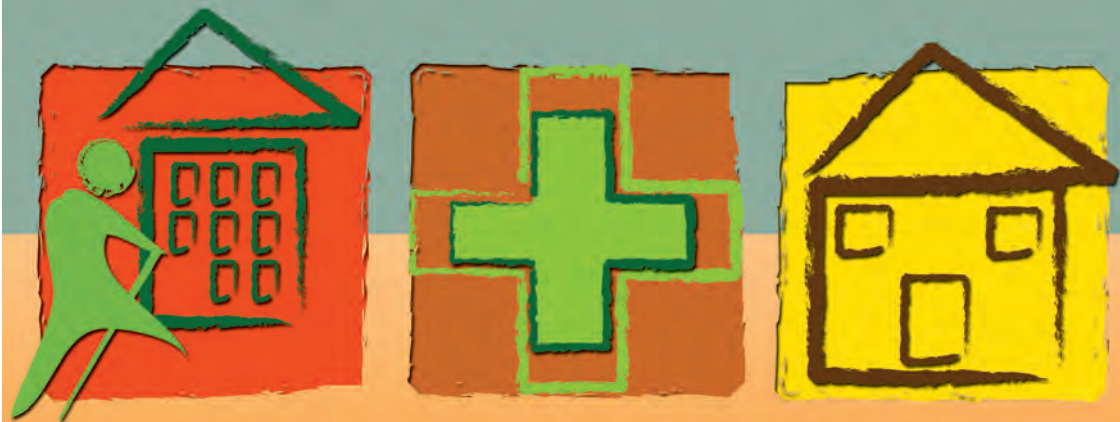


BIEN vieillir

à Colombes



Centre Local d'Information et de Coordination

CLIC





VIEILLIR SANS ÊTRE EXCLU

La volonté municipale au travers du CLIC et du CCAS est de vous aider à rester autonome le plus longtemps possible. Par ces structures d'accueil et de soutien, nous voulons un service de qualité à votre écoute.

N'hésitez pas à prendre contact avec les personnels qui sauront vous accueillir, répondre à vos questions et rechercher avec vous les meilleures solutions pour vous et vos proches.

Cordialement,

Philippe Sarre
Maire de Colombes
Président du CCAS

Michèle Etcheberry
Adjointe au maire,
déléguée au Affaires Sanitaires,
Sociales et au Handicap
Vice-Présidente du CCAS

Sommaire

LE CLIC	p. 4
VIVRE A DOMICILE	p. 5
● Aides à domicile	
● Accueil de jour	
● Loisirs-Vie Sociale	
● Déplacements-Accompagnements	
● Logement	
● Autres services	
VOTRE SANTÉ	p. 11
VIVRE EN MAISON DE RETRAITE	p. 13
L'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE	p. 14
AUTRES ADRESSES UTILES	p. 15
LE CLIC VOUS PROPOSE AUSSI	p. 17
● Un soutien spécialisé pour les entourages des personnes âgées dépendantes	
● Une permanence de l'Association France Alzheimer	
● Une évaluation en ergothérapie	

Le Centre Local d'Information et de Coordination (C.L.I.C.)

UNE ÉQUIPE

À VOTRE SERVICE :

Véronique BOUDIER

Hendi LINGIAH

Dalila MELLAH

Sylvie ROLLAND

Claire MOURY

Armelle CHAMBERLIN

Ariane DEUSE

Cynthia BERDALA

36 rue du Maréchal Joffre
92700 COLOMBES
Tél. : 01 47 60 43 54
Fax : 01 41 19 04 43
clic@mairie-colombes.fr

Des objectifs clairs

- **Informier et aider** dans leurs démarches les personnes âgées et leurs proches dans les différents domaines de la vie courante (santé, habitat, transports, aides à domicile...)
- **Guider la personne âgée et son entourage** vers la solution la mieux adaptée à ses besoins.
- **Rompre l'isolement des personnes âgées.**
- **Soutenir les proches** de la personne âgée
- **Favoriser une collaboration entre les différents professionnels** intervenant auprès des personnes âgées, développer des projets pour améliorer les conditions de vie et de soins des personnes âgées à Colombes.

Vivre à domicile



AIDES À DOMICILE

Les aides à domicile effectuent les tâches ménagères courantes (ménage, repassage, lavage, préparation des repas, courses...), les tâches liées à l'accomplissement de certains gestes de la vie courante (le lever, le coucher, les déplacements dans la maison).

Les aides à domicile interviennent dans le cadre :

De services conventionnés

par la Direction sociale du département et de différents régimes (de retraite) de Sécurité Sociale.

Service Maintien à Domicile (CCAS de Colombes)

5 rue de la Liberté
01 47 60 41 64

L'A.P.A.M. (Aide aux personnes âgées)

7 avenue Audra
01 42 42 89 23 (A.A.D)
01 42 42 14 26 (soins)
apam.colombes@wanadoo.fr

Les participations financières sont établies au regard des ressources. La prestation est également prise en charge par une caisse de retraite, l'aide sociale, ou pour les personnes les plus dépendantes, par l'Allocation Personnalisée d'Autonomie.

D'associations d'emplois familiaux

PROXIM SERVICES 92

30 rue Gabriel péri
01 47 84 43 99
info@proximservices92nord.com

T.U.L.I.P.E.

34 rue d'Estienne d'Orves
01 47 84 63 63
01 47 69 10 33 31 (fax)
t-u-l-i-p@wanadoo.fr

D'autres associations hors Colombes interviennent également auprès des Colombiens.

Les frais engagés sont déductibles pour moitié de votre impôt sur le revenu dans la limite d'un plafond établi annuellement.

Vivre à domicile



Le portage de Repas

Les personnes âgées, handicapées ou ayant un besoin ponctuel (maladie, accident...) peuvent recevoir à domicile un plateau repas pour le déjeuner du lundi au vendredi.

Les foyers restaurants :

- 36 rue du Maréchal Joffre
01 47 82 13 36
- 45 rue Jules Michelet
01 47 84 49 25

Ces foyers vous proposent de venir déjeuner avec d'autres personnes âgées du quartier dans un cadre convivial.

Les tarifs sont appliqués en fonction des ressources.

La télé-assistance

La télé-assistance apporte une réponse aux sentiments d'insécurité et d'isolement à la personne âgée et/ou handicapée. Le système de télé-assistance consiste à transmettre un appel envoyé par la personne en situation de détresse au moyen d'un médaillon portatif à un centre de veille qui lance l'intervention appropriée (famille, voisinage, pompiers...) Le Centre Communal d'Action

Sociale prend en charge les frais d'installation et participe aux frais d'abonnement trimestriel en fonction des ressources des bénéficiaires.

Renseignements

Service Maintien à Domicile (CCAS de Colombes)

5 rue de la Liberté
01 47 60 41 64

L'accueil de jour

Les accueils de jour prennent différentes formes et réunissent dans un même lieu aussi bien des personnes valides (mais isolées), pour des loisirs et de l'animation, que des personnes dépendantes. Le plus souvent, l'accueil de jour est ouvert du lundi au vendredi, durant la journée ; les personnes peuvent s'y rendre un ou plusieurs jours par semaine.

L'aide sociale ou l'allocation personnalisée d'autonomie peuvent être sollicitées pour financer le prix de journée.

Renseignements

CLIC

01 47 60 43 54

Vivre à domicile

Loisirs-Vie Sociale

● Le service Intergénérationnel

propose diverses activités culturelles, sportives, de loisirs et de détente dans différents quartiers de la ville, ainsi que des séjours-vacances et des sorties. Des bulletins trimestriels et annuels sont à votre disposition dans les divers services de la ville ou peuvent être adressés à domicile.

Service Intergénérationnel

2 rue du Pdt Salvador Allende
01 47 84 21 94

Horaires d'ouverture :

- **lundi** : 14h-16h
- **mardi au vendredi** :
9h30-11h30, 14h-16h

● Des associations à l'écoute des personnes isolées

Les Petits Frères des Pauvres

1 rue des Champarons
01 47 82 88 04

Permanence :

- **lundi** : 14h30-17h
- **vendredi** : 14h30-17h

Fraternité Saint Vincent de Paul

204 bd Charles de Gaulle
01 47 81 77 00 (répondeur)

Permanence :

- **mardi** : 14h-17h

Déplacements

● La carte Améthyste

Cette carte annuelle renouvelable permet aux personnes âgées de 65 ans et plus (ou 60 ans en cas de retraite anticipée pour inaptitude au travail), non imposables ou peu imposables, de voyager sans billet en bus, métro ou train de banlieue. Les personnes handicapées (taux reconnu 80% et plus), les veuves de guerre, les mères médaillées, les anciens combattants en bénéficient également. Le prix de la carte Améthyste est de 15 € pour les personnes non imposables, et de 38 € pour les personnes peu imposables. Selon certaines conditions de ressources et d'âge, son coût est pris en charge par le Conseil Général.

Vivre à domicile



● Allocation forfaitaire de transport

Vous pouvez également bénéficier de cette allocation départementale (à la place de la carte Améthyste) si vous êtes titulaire d'une carte d'invalidité ($\geq 80\%$), et si vous êtes peu ou non imposable.

Rens./dépôt de dossiers

Service Maintien à Domicile (CCAS de Colombes)

5 rue de la Liberté
01 47 60 41 64

Accompagnement/ Transport adapté

Des associations colombiennes vous accompagnent dans vos déplacements sur Colombes et dans les communes voisines.

Renseignements et réservation

T.U.L.I.P.E 01 47 84 63 63
A.I.L.P 06 74 69 08 62

D'autres associations et services hors Colombes interviennent aussi.

Renseignements

CLIC 01 47 60 43 54

Logement

● Les foyers-logements

Les foyers-logements hébergent des personnes âgées valides et autonomes qui souhaitent vivre dans un logement indépendant tout en bénéficiant de services communs tels que l'animation et la restauration. Le loyer payable mensuellement comprend les dépenses de logement.

À Colombes :

- Résidence Yvonne Feuillard
36, rue du Maréchal Joffre
(49 studios)

Service Maintien à Domicile (CCAS de Colombes)

5 rue de la Liberté
01 47 60 41 64
CLIC 01 47 60 43 54

Déposer une demande*

Service Logement

24 rue du Maréchal Joffre
01 47 60 81 40

(*) pour les personnes domiciliées à Colombes

Vivre à domicile

● Adapter son logement

Le Pact-Arim (Mouvement pour l'amélioration de l'habitat) est une association loi 1901 – à but non lucratif – qui vous aide à constituer un dossier pour demander des aides financières auprès de différents organismes dans le cas où vous souhaiteriez entreprendre des travaux de mise en conformité, de réhabilitation ou d'adaptation dans votre logement.

Renseignements

Pact-Arim

Service Habitat-Logement

24 rue du Maréchal Joffre
01 47 60 82 11

Permanence :

- **mardi et jeudi** : 9h-12h

● Aide au logement

Deux sortes d'aides peuvent être accordées par l'Etat dans le but d'alléger les charges de logement : l'aide personnalisée au logement (A.P.L) ou l'allocation de logement.

Renseignements

Caisse d'Allocations Familiales

83 avenue de Stalingrad
0 820 25 92 10

☛ **L'Allocation aux familles hébergeant leurs ascendants** (*spécifique au Département des Hauts de Seine*)

Une allocation mensuelle de 300 € par personne âgée peut être versée au profit des enfants ou petits-enfants accueillant à leur domicile leur ascendant en ligne directe. Des conditions d'âge, de ressources et de résidence dans les Hauts-de-Seine, d'effectivité de la cohabitation doivent être remplies pour les personnes âgées et pour les enfants ou petits enfants.

Renseignements

et dépôt de dossiers

Service départemental d'aide sociale aux personnes âgées

Conseil Général
Hôtel du Département
2 bd Soufflot
92000 Nanterre
01 47 29 35 90

Vivre à domicile



Services à domicile divers

● Coiffure et Manucure à domicile

Renseignements

Service Maintien à Domicile :

01 47 60 41 64

CLIC :

01 47 60 43 54

● Petit Bricolage

L'ASEC (Association Solidarité
Emploi Chômage) met à votre
disposition un demandeur d'emploi
pour des besoins ponctuels :
jardinage, lessivage, peinture,
petite plomberie...

Renseignements

ASEC

2 boulevard des Oiseaux

01 47 81 72 28

Votre santé



**LE MÉDECIN TRAITANT RESTE
L'INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ.**

**En cas d'urgence,
téléphonez au 15**

Soins infirmiers à domicile

- Cabinets Infirmiers Libéraux
- Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

SSIAD (APAM)

01 42 42 14 26

SSIAD des Hauts-de-Seine

01 46 49 88 30

SSIAD 92 Santé service

01 47 86 75 35

Centre municipal de santé

Pas de consultation à domicile

267 bis rue des Gros Grès

01 42 42 41 48

Permanence :

- 8h30-12h30, 13h30-19h30

Consultation mémoire et d'évaluation gériatrique

Hôpital Louis Mourier

178 rue des Renouillers

Sur rendez-vous :

01 47 60 61 46

Des soins de Pédicurie sont dispensés une fois par mois dans les points suivants

- Résidence (Joffre)
Yvonne Feuillard
36 rue du Maréchal Joffre
- Résidence Michelet
45 rue Jules Michelet

Inscriptions et renseignements

Service Maintien à Domicile

01 47 60 41 64

Cependant tous les cabinets libéraux de podologie et de pédicurie assurent également des soins à domicile aux personnes âgées si leur état de santé les empêche de se déplacer.

Votre santé



Pharmacie

Livraison gratuite de médicaments et matériel paramédical à domicile par l'Amicale des Pharmaciens de Colombes. Pour tout renseignement adressez-vous à votre pharmacien habituel.

Carte d'invalidité

Pour en bénéficier, il faut être reconnu atteint d'une incapacité égale ou supérieure à 80%.

Elle donne droit à certains avantages notamment :

- en matière d'impôt sur le revenu
- exonération de la redevance télévision sous certaines conditions.

Pour déposer votre demande et vous renseigner, contactez le CCAS et les Mairies de Proximité.

(voir p. 15 et 16)

Vivre en maison de retraite



Vous ne souhaitez plus rester à votre domicile ou votre état de santé ne vous le permet plus. Vous cherchez une maison de retraite. Ces établissements assurent votre prise en charge complète (hébergement, restauration, blanchissage...) moyennant un prix de journée.

1 - Tarif

Le tarif se décompose en :

- **un tarif hébergement** pour le logement, la pension complète, la fourniture du linge de maison et de toilette, l'animation.
- **un tarif dépendance** pour la prise en charge de l'aide à l'accomplissement des actions de la vie courante en cas de perte d'autonomie.
- **un tarif pour les prestations facultatives** : blanchissage du linge personnel, services de coiffure...

2 - Aides au financement

- **L'aide sociale départementale à l'hébergement**

Si vos ressources ne vous permettent pas d'assumer l'intégralité des frais d'hébergement, vous

pouvez effectuer une demande d'aide sociale dans les Mairies de Proximité ou au CCAS

(voir p. 15)

- **L'aide au logement** : (voir p. 9)
Elle permet d'assumer, en partie, les frais d'hébergement en maison de retraite. Elle est accordée à toute personne dont les ressources ne dépassent pas un certain plafond .
- **L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)** (voir p. 14)
Elle permet de financer le tarif dépendance de la résidence, en fonction du degré de perte d'autonomie de la personne âgée. Une participation peut être demandée à l'allocataire en fonction de ses ressources.

Renseignements

CLIC

01 47 60 43 54

La mairie de proximité

la plus proche de chez vous

(voir p. 15)

L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)

L'APA une prestation destinée aux personnes âgées qui ne peuvent plus, ou difficilement, accomplir les gestes simples de la vie quotidienne (se lever, se déplacer, s'habiller, faire sa toilette, prendre ses repas, etc.) Elle permet de financer, au moins partiellement, les aides liées à une perte d'autonomie, à domicile ou en établissement.

Attribuée et versée par le Conseil Général, elle remplace la prestation spécifique dépendance (PSD).

Les sommes accordées au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie ne font pas l'objet d'un recouvrement sur la succession du bénéficiaire.

Les conditions

- Être âgé de 60 ans et plus et avoir une résidence stable et régulière en France.
- Avoir besoin d'aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou d'une surveillance régulière.

La perte d'autonomie est évaluée à l'aide d'une grille nationale d'évaluation de la dépendance (grille Aggir), par un membre de l'équipe médico-sociale du Conseil Général (assistante sociale ou médecin) qui se rend chez la personne âgée pour proposer un plan d'aide.

L'APA a vocation d'aider les personnes âgées dont le degré de perte d'autonomie correspond aux GIR (groupes iso-ressources) 1,2,3 ou 4.

Où faire la demande ?

- **Pour l'APA à domicile :**
au CCAS
Service Maintien à Domicile,
5 rue de la Liberté
01 47 60 41 64
- **Pour l'APA en établissement :**
Le dossier peut être retiré auprès de l'établissement d'accueil.
Il est ensuite adressé au Conseil Général du département où la personne âgée avait son domicile avant son entrée en établissement.

Adresses utiles

Mairies de Proximité

- **Mairie Europe**
34 avenue de l'Europe
01 41 19 43 70
- **Mairie F.Jean/Gare du Stade**
107 avenue de Stalingrad
01 41 19 48 70
- **Mairie Jean Wiener**
19 rue Jean Wiener
01 41 19 49 60
- **Mairie Aragon**
20 place Aragon
01 41 19 49 80
- **Centre ville CCAS**
5 rue de la Liberté
01 47 60 80 43

Point info retraite

Pour s'informer de ses droits ou prendre rendez-vous pour les permanences retraite, contacter le 01 55 45 56 94.

- **Mairie de proximité**
Fossés Jean/Gare du Stade
107 avenue de Stalingrad
01 41 19 48 70
jeudi et vendredi :
matin sur rendez-vous
après-midi sans rendez-vous

- **Mairie de proximité Aragon**
20 place Aragon
01 41 19 49 80
mardi et mercredi après-midi à partir de 13h30 (les 10 premiers arrivés sans rendez-vous)
- **CNAV**
mardi et mercredi matin sur rendez-vous
0 821 10 12 14
- **Complémentaire**
lundi après-midi sur rendez-vous
01 46 84 38 84

Informations juridiques

- **Maison du Droit**
18-20 place Henri Neveu
01 47 60 41 33

Être informé(e) sur le droit, les démarches et procédures à engager, être aidé(e) dans la constitution de certains dossiers (aide juridictionnelle...)

Des permanences d'avocats, du conciliateur de justice et du délégué du médiateur de la république sont également proposées.

Adresses utiles

La Circonscription de la Vie Sociale

Un service Social du Département des Hauts-de-Seine pour les Colombiens.

● Le Védrines

102-102 bis avenue
Henri Barbusse
01 41 30 04 50
Fax. : 01 41 30 04 71

Un service Social spécialisé CRAMIF

● CPAM 92

Service social CRAMIF
Unité 4 Colombes
92026 Nanterre Cedex

Secrétariat 01 55 66 05 81
01 55 66 05 84

Assistante sociale 01 55 66 05 79

Les assistantes sociales Cramif interviennent auprès de la population de Colombes

et reçoivent sur rendez-vous dans les Centres de Sécurité Sociale. L'Assistante Sociale CRAMIF contribue à la prévention et au traitement de la perte d'autonomie des personnes âgées et handicapées.

L'association SOL RES 92

Solidarité Respect intervient pour promouvoir la bienveillance à l'égard des personnes âgées. Pour plus de renseignements :

● SOL RES 92

88 rue Gabriel Fauré
92500 RUEIL MALMAISON
solres92@wanadoo.fr

● Suspicion d'une maltraitance

39 77

Écoute téléphonique par l'association AFBAH (association francilienne pour la bienveillance des aînés et des personnes handicapées).

Des sites Internet

www.hauts-de-seine.net/solidarités/personnesagées
www.social.gouv.fr/personnesagées
www.agevillage.com

Un soutien spécialisé à l'entourage des personnes dépendantes :

Un espace où il est possible d'exprimer ses difficultés, ses sentiments rencontrés dans l'aide à une personne dépendante et d'échanger des idées, des solutions.

Les rencontres ont lieu le premier mardi du mois de 10h à 14h30 dans les locaux du CLIC.

Pour vous renseigner et/ou vous inscrire, vous pouvez contacter le CLIC (01 47 60 43 54).

Une permanence d'information de l'association France Alzheimer 92

Le premier jeudi du mois (sauf en juillet et en août) de 10h à 12h dans les locaux du CLIC. Pour information et/ou rendez-vous, contactez le CLIC ou France Alzheimer 92 (01 46 24 68 31).

Une évaluation en ergothérapie

Elle est proposée aux Colombiens de plus de 60 ans vivant à domicile, afin de permettre une adaptation de leur logement et favoriser la sécurité et l'autonomie des personnes dépendantes dans les actes de la vie quotidienne (en accord avec le médecin traitant).

CLIC : 01 47 60 43 54



Mieux connaître
les Prestations et les Services
existant sur la Ville de Colombes
pour aider les Personnes Agées
à rester dans leur cadre de vie
le plus longtemps possible.

**Centre Local d'Information et de Coordination
(CLIC) 01 47 60 43 54**